



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°234

JUILLET 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET 2016

Présents : 13

Absents excusés : Muriel MALNOË qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES
Sébastien CAILLÉ qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Joël BOURRIGAUD qui donne pouvoir à Yves BERTHO
Martine PENOT

Absent : Claude LEVRAUD

Le quorum est atteint, le Maire étant absent, le premier adjoint ouvre la séance à 20 h 30
Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016.

B- DÉLIBÉRATIONS.

- 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal : modification des commissions.
- 2- Inventaire des cours d'eau de la commune.
- 3- Rapport annuel d'Eau du Morbihan.
- 4- Acquisition d'un aérateur pour les terrains de football.
- 5- Aménagement du trottoir après le rond-point du Moulin de la Haie (RD34).
- 6- Participation aux repas cantine des enfants de ST DOLAY scolarisés dans la classe ULIS des Petits Murins.
- 7- Achat de chaises pour le restaurant scolaire.
- 8- Règlement pour l'utilisation du terrain de l'espace jeu « VÉLO CROSS ».
- 9- Modification du dossier de demande de subvention auprès de la CAF concernant le centre de loisirs.

C- INFORMATIONS.

- 1- Bilan de la commission Voirie.
- 2- Bilan de la commission Enfance/Jeunesse.
- 3- Bilan de la commission Information/Communication.

D- Questions diverses.

- 1- Chiens errants
- 2- Appels téléphoniques pour démarchage.
- 3- Horaires de la déchetterie du LIN à NIVILLAC.
- 4- Demande de THÉHILLAC pour une autorisation de faire passer une balade à vélo sur les routes de SAINT-DOLAY.
- 5- Fermeture de la salle polyvalente pour travaux.
- 6- Pont de la HARCOTIÈRE.
- 7- Débroussaillage des chemins.
- 8- Accès dans les champs à l'intérieur du bois de la CORODAIS appartenant au Conseil Départemental.
- 9- Nids de frelons asiatiques.
- 10- Mises à jour du Site Internet de la Commune de Saint-Dolay.

A- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016.

Le compte-rendu est adopté avec 15 voix pour et 1 abstention.

B- DÉLIBÉRATIONS

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal : modification des commissions.

Yves BERTHO souhaite la bienvenue à Joseph MAHE nouveau conseiller municipal en remplacement suite à la démission d'Arnaud BRABANT. Joseph MAHE décide d'intégrer les commissions Aménagement/Voirie/Assainissement et Bâtiments communaux/Agriculture/Patrimoine, ainsi que le comité de pilotage du PLU.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Inventaire des cours d'eau de la commune..

Dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'IAV (Institution d'Aménagement de la Vilaine) vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant conformément à un cahier des charges validé par la commission locale de l'eau et l'IGN.

Cet inventaire a été fait par l'IAV à partir de critères techniques de terrain. Des élus et des agriculteurs ont été associés à la réalisation de cet inventaire.

Patrick GERAUD rappelle qu'il y a eu deux réunions avec l'IAV, dont l'une s'est passée sur le terrain pour vérifier l'existence ou non de cours d'eau. Il fait aussi remarquer que le classement en cours d'eau implique des restrictions pour l'exploitation des terres le long des berges.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider les résultats de l'inventaire des cours d'eau de la commune de SAINT-DOLAY,
- Permettre l'intégration de cet inventaire dans le plan local d'urbanisme de la commune à l'occasion de sa révision et de se mettre ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du Sage du bassin de la Vilaine en date du 2 Juillet 2015.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 2 abstentions.

3- Rapport annuel d'Eau du Morbihan.

Yves BERTHO présente le rapport annuel d'Eau du Morbihan qui se décompose en deux parties.

- La production d'eau potable par Eau du Morbihan est de 28 485 256 m³ avec 199 KM de grosses canalisations. Il y a 232 communes adhérentes en Production transport et 120 adhérentes en distribution.
- La distribution concerne 109 733 abonnés et 10 734 279 m³. Le rendement du réseau de 7 222 km est de 85,74 %. Le prix pour une consommation de 120 m³ est de 311,44 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Acquisition d'un aérateur pour les terrains de football.

Yves BERTHO et la commission voirie proposent l'achat d'un aérateur pour l'entretien des terrains de football. Deux devis ont été demandés à LENORMAND d'ALLAIRE et DANET de SAINT-GILDAS-DES-BOIS. Il est proposé de retenir celui de l'entreprise la moins disante DANET pour un montant de 4 430,40 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Aménagement d'un trottoir après le rond-point du Moulin de la Haie RD34.

Yves BERTHO et la commission voirie proposent de réaliser un complément au trottoir le long de la RD34 après le rond-point afin de faciliter et sécuriser le cheminement des piétons. Deux entreprises ont été consultées CHARIER TP de THEIX et LEMÉE LTP de SAINT-DOLAY. Il est proposé de retenir la moins disante LEMÉE LTP pour un montant de 28 013,80 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité. Franck FREHEL salarié de chez LEMEE LTP n'a pas participé au vote.

6- Participation aux repas cantine des enfants de ST DOLAY scolarisés dans la classe ULIS des Petits Murins.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission Enfance/Jeunesse rappellent que la commune de NIVILLAC a voté deux tarifs pour le prix des repas : 6,85 € pour les familles domiciliées dans une commune hors convention et 3,50 € pour les familles domiciliées dans une commune ayant conventionnée avec elle.

La commission ne souhaite pas que la commune participe au reste à charge du repas pour les enfants résidants à ST-DOLAY et scolarisés par choix dans les écoles Saint Louis et Sainte Thérèse de NIVILLAC.

Considérant que la commune de ST-DOLAY n'attribue plus de dérogation pour la scolarisation des enfants de l'école des Petits Murins, seule exception faite est pour la classe spécialisée ULIS car elle seule possède cette unité d'enseignement.

La commune de ST-DOLAY prendra le reste à charge au-delà de 3,50 € du coût du repas uniquement pour les enfants scolarisés en classe ULIS, considérant que les parents n'ont pas le choix.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes.

7- Achat de chaises pour le restaurant scolaire.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission proposent le renouvellement de chaises pour le restaurant scolaire en remplacement des existantes qui ont une trentaine d'années environ. Deux devis ont été demandés avec une proposition à 74,70 € HT la chaise et une autre à 70,70 € HT. La proposition à 70,70€ l'unité a été retenue, le fournisseur est la société MAC fabricant de mobilier de collectivité basée à TINTENIAC (35). Au vu du crédit inscrit au budget, il est proposé d'acheter 60 chaises en 2016 pour un montant de 5109,80 € TTC. Le solde de 70 chaises sera acheté en 2017.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Règlement pour l'utilisation du terrain de l'espace jeu « VÉLO CROSS ».

Yves BERTHO propose de mettre en place un règlement pour l'utilisation du terrain de l'espace jeu « vélo cross » (appelé précédemment BMX).

- Ce terrain implanté au parcours de santé est en accès libre.
- Il est mis à disposition des utilisateurs âgés d'au moins 8 ans.
- En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.
- Notamment, ils acceptent les risques liés à la pratique des activités autorisées et en assument l'entière responsabilité.

Accord du conseil à l'unanimité.

9- Modification du dossier de demandes de subventions auprès de la CAF concernant le centre de loisirs.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle la délibération du 30/06/2016 concernant la demande de subvention pour les travaux d'aménagement du bureau du centre de loisirs.

Suite à un courrier reçu de la CAF expliquant les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'aides à l'équipement à compter du 01/01/2016, il est nécessaire de modifier la demande de subvention. Dorénavant, les besoins doivent être évalués et exprimés pour 3 ans, aucune nouvelle demande ne peut être présentée pendant celles-ci.

Par conséquent il est proposé de déposer un dossier pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs pour cette année 2016 ainsi que pour 2017 et 2018 d'un montant de 37 000 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- INFORMATIONS

1- Bilan commission voirie.

Yves BERTHO a réuni la commission voirie le 20/07/2016 et le 27/07/2016 et celle-ci a vu les points suivants :

- Réaménagement du rond-point du Moulin de la HAIE. La commission étudie une refonte de ce rond-point afin de le rendre plus accueillant.
- La commission propose d'acheter pour 2100 € HT d'illuminations de Noël afin de les renouveler.

- Des équipements divers (poubelles, cendriers, bancs) vont être mis en place pour mieux satisfaire le public.
- A SAINTE-ANNE, un jeu de palets sera réalisé prochainement à côté du jeu de boules.

2- Bilan de la commission Enfance/Jeunesse.

Emmanuelle GONÇALVES informe les élus sur une question de la Communauté de communes ARC SUD BRETAGNE : Pour la tranche 13-17 ans, doit-on confier cette compétence à la Communauté de communes ?

Comme nous sommes une des seules commune où cette tranche d'âge fonctionne bien, les élus souhaiteraient rencontrer les responsables d'ARC SUD BRETAGNE pour rediscuter de la position de SAINT-DOLAY.

D'autre part ARC SUD BRETAGNE souhaite créer un conseil communautaire d'enfants, il est proposé que la commission en rediscute pour savoir s'il faut d'abord créer un conseil d'enfants à SAINT-DOLAY.

3- Bilan de la commission Information/Communication.

Isabelle SIRLIN informe les élus qu'une centaine de personnes ont honorés de leur présence le récital de musique donné par la chorale Florilège de REDON, le 11/06/2016 à l'église de SAINT-DOLAY.

Comme chaque année BRETAGNE PYRO a tiré un superbe feu d'artifice le 13 juillet 2016.

Le 22 juin 2016, la municipalité et les associations sportives ont accueilli l'association « SOS NOLWENN CONTRE LA DIFFÉRENCE » qui œuvre pour combattre contre la maladie de Joubert, maladie génétique.

Un plan guide de SAINT-DOLAY a été distribué dans les boîtes aux lettres, pour ceux qui ne l'auraient pas reçu, vous pouvez vous le procurer à la mairie.

Le marché hebdomadaire du vendredi fonctionne très bien avec 7 commerçants et bientôt 8, merci de leur faire bon accueil.

D- Questions diverses.

1- Chiens errants et aboiements.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils ne doivent pas les laisser divaguer sur la voie publique et aussi veiller à limiter les aboiements surtout la nuit afin de ne pas gêner les voisins.

2- Appels téléphoniques pour démarchage.

Actuellement, beaucoup de foyers de SAINT-DOLAY sont démarchés téléphoniquement par des personnes se faisant passer pour des conseillers d'EDF, d'ERDF et autres. Veuillez faire attention et s'ils vous donnent rendez vous, ne rien signer sans être sûr de la bonne foi de la personne rencontrée.

3- Horaires de la déchetterie du LIN à NIVILLAC.

Les nouveaux horaires de la déchetterie du LIN à NIVILLAC à compter du 1 Septembre 2016 seront les suivants :

En été du 1/04/2016 au 30/09/2016, la déchetterie sera ouverte le mardi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

En hiver du 1/10/2016 au 31/03/2016, la déchetterie sera ouverte le mardi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

4- Demande de THÉHILLAC pour une autorisation de faire passer une balade à vélo sur les routes de SAINT-DOLAY.

Dans le cadre des Virades de l'Espoir, la Municipalité de THEHILLAC en collaboration avec l'association « Vaincre la Mucoviscidose » organise une balade à vélo au bord de l'eau le dimanche 25 septembre 2016. Pour ce faire elle sollicite l'autorisation de la commune de SAINT-DOLAY pour passer sur la route du pont de CRAN. Le conseil est d'accord pour cette demande.

5- Fermeture de la salle polyvalente pour travaux.

Pour cause de travaux de rénovation de l'électricité de la salle polyvalente, elle sera fermée du 17/10/2016 au 28/10/2016 inclus. Merci de votre compréhension.

Isabelle SIRLIN fera le nécessaire auprès des Associations Sportives utilisatrices de la salle et veillera à un confort similaire si possible.

6- Pont de la HARCOTIERE

Afin de préserver le pont de la HARCOTIÈRE, il est interdit aux chevaux de passer sur celui-ci, mais de le contourner en utilisant le fléchage qui va être mis en place. Il est aussi rappelé que les engins motorisés (quads, motos etc.) sont interdits sur les chemins de randonnées.

7- Débroussaillage des chemins.

Béatrice BALAC demande quand les chemins vont être débroussaillés. Dans le planning de la communauté de communes, il est prévu que cela se fasse courant octobre 2016.

8- Accès dans les champs à l'intérieur du bois de la CORODAIS du Conseil Départemental.

Béatrice BALAC signale que l'on ne peut pas accéder dans les champs qui se trouvent à l'intérieur du bois de la CORODAIS car le conseil départemental a mis des barrières avec des cadenas. Yves BERTHO va appeler le responsable environnement du conseil Départemental pour régler le problème.

9- Nids de frelons asiatiques.

Jacqueline RENAUD signale un nid de frelons asiatiques auprès de l'étang de KERNEVY. Patrick GÉRAUD rappelle que lorsque l'on trouve un nid il faut le signaler à la mairie.

10- Mises à jour du Site Internet de la Commune de Saint Dolay.

Isabelle SIRLIN responsable du site internet de la commune de Saint Dolay et Jacqueline RENAUD informent que le site internet est mis à jour 2 fois par semaine, que vous pouvez nous contacter par message dans la colonne bleue à droite des informations pratiques. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone.

Un comité de relecture a été mis en place, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires éventuels pour améliorer celui-ci.

Prochain conseil municipal le jeudi 29 septembre 2016 à 20 heures 30

Tournée annuelle de conservation cadastrale : les propriétaires fonciers sont informés que M. Y. GODIER géomètre du cadastre sera de passage dans la commune de SAINT-DOLAY au cours du mois d'août 2016 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal, dans les propriétés publiques et privées et à prendre éventuellement contact avec les administrés.

Nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste de SAINT-DOLAY:

Du mardi au vendredi : ouverture de 13h30 à 16h

Le samedi : ouverture de 10h à 12h